



Europe Ecologie Poitou-Charentes

132 av. de St Jean D'Angély.79000 NIORT

tel : 05 49 75 94 13

poitou-charentes.regions-europe-ecologie.fr

Une agriculture paysanne pour une alimentation saine

Les crises agricoles actuelles sont les symptômes de l'épuisement d'un système fondé sur l'exploitation sans borne des ressources et sur la confiscation des richesses par quelques-uns, laissant à la collectivité la charge des conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Le mode de production intensif, reposant sur l'agrochimie, met en danger la santé des consommateurs et des agriculteurs par les résidus dans l'alimentation, l'eau, l'atmosphère, et n'est pas durable.

Ce mode de production agricole dominant est responsable de 17 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France. Compte tenu de son profil, notre région y contribue plus largement que d'autres régions françaises. Nous avons donc à cet égard une responsabilité importante.

Le nombre d'agriculteurs diminue toujours fortement, les campagnes se désertifient, les exploitations s'agrandissent, ceux qui veulent s'installer n'ont pas accès à la terre. Sur un million d'hectares qui changent d'exploitant chaque année, la moitié va à l'agrandissement des exploitations voisines, 10% à d'autres usages (routes, constructions...) et 40 % seulement

à de nouvelles exploitations. Pour quel bénéfice ? Malgré les concentrations des moyens de production le revenu n'est pas au rendez-vous. En 2009, toutes les productions sont en crise. Ce sont plusieurs milliers d'emplois qui sont perdus chaque année dans le grand-ouest.

L'état des eaux est déplorable et de plus en plus d'agriculteurs en subissent les conséquences néfastes pour leur santé. Aujourd'hui, 82 % des eaux de surface du bassin Loire-Bretagne ne sont pas aux normes fixées par la directive européenne sur l'eau pour 2015 : nitrates en Bretagne, herbicides et insecticides en Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Selon les projections, il restera encore plus de 50 % des eaux en 2015 qui n'auront pas atteint un état satisfaisant.

Les quantités d'eau utilisées pour l'irrigation ne cessent d'augmenter. Il est impératif de réorienter certaines pratiques agricoles vers des cultures plus économes en eau, car l'eau ne peut être confisquée au profit de quelques uns.

Les cultures les plus exigeantes en eau, les plus polluantes en pesticides, comme le maïs, sont les plus subventionnées au détriment des systèmes vertueux. Les aides financières que peuvent fournir les régions pour faire évoluer l'agriculture locale s'élèvent à seulement 3% des aides apportées par la politique agricole commune européenne (PAC). Aussi nous battons-nous, en nous alliant aux autres régions, pour que la France décentralise les aides de la PAC, à l'instar de pays comme l'Allemagne.

Partant de ces constats, Europe Écologie prône la transformation écologique de l'agriculture, par le développement de l'agriculture biologique et paysanne, des modes de production extensifs avec peu d'intrants (systèmes à l'herbe) et des filières courtes ancrées sur le territoire.

Nos propositions sont regroupées autour de six piliers :

1 - Promouvoir dans tous les circuits de distribution une alimentation de qualité, sans OGM, et ancrée sur le territoire.

Ce pilier de notre politique agricole repose sur le principe de la conditionnalité graduée des aides avec des bonus pour les signes officiels de qualité, l'aspect patrimonial, le lien au sol,

l'autonomie protéinique dans les élevages (pour éviter les transports de soja depuis le Brésil), le bio, auxquels s'ajoute la prise en compte de la dimension sociale pour les entreprises. Bien entendu, la condition non-OGM est obligatoire. Les productions marines (pêche, cultures marines...) seront concernées par cette politique.

- Nous encouragerons les installations agricoles et les créations d'entreprises de la filière agricole et alimentaire dont la production répond à des besoins locaux afin de favoriser les circuits courts de distribution et l'approvisionnement local des cantines, des marchés, des A.M.A.P et des magasins collectifs paysans.

- Pour répondre à la demande importante du marché de la restauration hors domicile (écoles, collèges, lycées, hôpitaux, entreprises...) nous favoriserons l'implantation de centres de transformation locaux et de plates-formes d'approvisionnement de produits locaux de saison et de qualité.

- Nous favoriserons une alimentation saine, sûre, de proximité et de saison en démocratisant l'accès aux aliments les plus sains et les plus nutritifs, particulièrement ceux issus de l'agriculture biologique locale. Les AOC (appellation d'origine contrôlée), AOP (appellation d'origine protégée) et IGP (indication géographique protégée) qui valorisent la région et renforcent d'autres secteurs comme le tourisme rural ou vert, seront aidés dans leurs démarches d'améliorations environnementales. Nous favoriserons l'autonomie alimentaire au niveau régional.

- Nous initierons et favoriserons les démarches de recherche visant à sortir de la dépendance à la pétrochimie et aux intrants (pesticides, engrais) à forte nuisance environnementale.

- Nous mettrons en place une filière protéines en Poitou-Charentes, en substitution au soja OGM importé pour nourrir nos animaux. Nous soutiendrons l'élevage reposant sur le pâturage et les aliments produits localement.

- Nous aiderons tous les secteurs agricoles à mettre en place des filières sans OGM. Les OGM ne doivent pas être cultivés en « plein champ » et les aliments OGM ne doivent pas être donnés aux animaux, ni aux hommes.

–

2 - Faire face à l'urgence climatique et reconquérir la qualité des milieux.

Le réchauffement climatique est une réalité dans notre région et notre agriculture en sera bouleversée. Des changements au niveau des rythmes naturels sont déjà perceptibles : ainsi, depuis 1945, les vendanges ont été avancées de trois semaines.

Réduction des gaz à effet de serre :

Pour permettre à chaque agriculteur de faire évoluer son système, le conseil régional mettra en place un accompagnement basé sur :

- Le financement de programmes de recherches expérimentales permettant de sécuriser techniquement ces évolutions de système.
- Une progressivité des aides selon l'impact environnemental du système.

Biodiversité :

- Priorité aux actions portées par les opérateurs bio, dont la conversion.
- Attention particulière aux « sentinelles de l'environnement » : politique de l'abeille, des pollinisateurs et faune auxiliaire.
- Soutien aux races patrimoniales

Qualité de l'eau : reconquête de la qualité perdue (diminution des intrants, élevages sur paille...).

- En collaboration avec l'agence de l'eau, nous accélérerons la conversion au bio dans les zones de captage d'eau potable et les bassins versants.
- Nous soutiendrons l'extension et le boisement des périmètres de protection des captages d'eau potable. Nous encouragerons également la plantation de haies adaptées à la préservation de la ressource en eau.

3 - Faciliter l'accès à la terre pour l'agriculture biologique et soutenir les installations en agriculture paysanne

Pour mettre en œuvre les deux premiers axes de notre politique, il nous faut promouvoir une agriculture paysanne attractive et diversifiée avec des actifs nombreux :

- Bonus pour les installations en agriculture biologique et soutien à « Terre de liens » (acquisition citoyenne de foncier pour l'agriculture bio). Aides à la conversion en bio.
- Politique foncière régionale pour l'agriculture : utilisation de l'outil « Établissement public régional » pour aider à l'installation en bio, conditionnalité dans les contrats territoriaux demandant de mettre en œuvre localement une politique de protection des terres agricoles.
- Nous préserverons les espaces agricoles menacés par l'urbanisation et par les zones d'activités multipliées sans cohérence. Nous augmenterons le taux de pénétration de 10% de la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) Poitou-Charentes, afin d'affecter des surfaces en périmètre des villes ou dans des zones protégées à des exploitations en agriculture durable, voire à des petites productions comme le maraîchage, les fruits, ou les volailles.
- La pratique de l'agriculture biologique deviendra la règle dans les exploitations des lycées agricoles.

4 - Recherche et expérimentation

Ces nouvelles orientations doivent être accompagnées dans l'enseignement et la recherche. L'axe simple et unique de cette politique est la reconquête de la qualité des milieux et la production d'une alimentation de qualité, identifiée au territoire et non OGM. Elle donc transversale aux précédents piliers.

5 - Production non alimentaire

- Textile : lin, chanvre, laine, amidon (pomme de terre, maïs...).
- Habitat : bois, paille, lin, chanvre, laine.

- Energie : vers l'autonomie des exploitations agricoles et forestières.
- Economie d'énergie en agriculture (pratiques culturales, huiles végétales brutes...).
- Aide à la méthanisation conditionnée à la durabilité des systèmes agricoles, valorisation du bois déchiqueté et de la biomasse...

6 – Actions interrégionales nationales et internationales : des leviers pour agir !

En 2003, la possibilité a été donnée de régionaliser les aides européennes. C'est le choix qui a été fait par l'Allemagne, non par la France. L'objectif d'obtenir de l'État français la régionalisation – mutualisation, qui fait consensus auprès de la plupart des régions françaises, devra être affirmé par une large mobilisation. C'est la condition pour se donner les moyens de conduire une véritable politique alimentaire et agricole en réorientant les aides actuelles.

En lien avec nos députés d'Europe Écologie, des propositions communes seront faites dans la perspective de la réforme de la PAC en 2013.

Europe Ecologie Poitou-Charentes